



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard ANSELME, Maire.

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 14 - Présents : 9 Votants : 14

Etaient présents : Bernard ANSELME, Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Françoise ROL, Sébastien ROSSAT.

Absents : Patrick BATAILLER (procuration à Bernard COVAREL)
Mathieu BONNEL (procuration à Françoise ROL)
Pascal DOMPNIER (procuration à Bernard ANSELME)
Frédéric DUPUIS (procuration à Christelle BATAILLER)
Eric PAPOZ (procuration à Béatrice CARQUEVILLE)

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

L'approbation du compte rendu de la dernière réunion est reporté.

1 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE VERTE A LA TOUSSUIRE

Le maire présente l'avant-projet de cet aménagement réalisé par le maître d'œuvre Baron Ingénierie. Il se situe dans le prolongement en aval de la rue Blanche aménagée récemment (du carrefour de la patinoire jusqu'à l'Office du Tourisme). Le projet consiste à réaliser une voie circulaire à double sens de 8 m de large avec récupération des eaux de voiries par des caniveaux en enrobé de 0,50 m de large de part et d'autre de la chaussée. Côté Sud de la voirie, un trottoir d'une largeur variable de 3.20 m est maintenu et côté Nord, une zone de circulation piétonne de 5.50 m de large est aménagée en raccord sur le trottoir existant des bâtiments.

Le montant provisoire du projet, avant le lancement de l'appel d'offre, s'élève à 413.213,50 € HT dont 80.047 € d'assainissement qui sera financé par le SIDEL.

Une tranche conditionnelle concernant l'aménagement des parkings Chaput 1 et 2 est également estimée mais c'est les finances qui détermineront cette réalisation.

Afin d'optimiser les coûts une convention constitutive de groupement de commandes sera signée entre le SIDEL et la Commune de Fontcouverte pour le lancement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 1) approuve cet avant-projet de réalisation des travaux ; charge le bureau d'études de lancer la consultation des entreprises ; 2) sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, auprès du Conseil Départemental et de la Région Rhône-Alpes, 3) autorise le Maire à signer la convention pour le lancement de la consultation.

Vote : à l'unanimité

2 – PROJET DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT ACCUEIL TOUSSUIRE

Le maire représente au Conseil Municipal l'avant-projet réalisé en 2009 pour la restructuration du bâtiment de l'Office de Tourisme. Il précise que ce bâtiment ne respecte pas les normes « handicapés » et qu'il est dans un état déplorable notamment au niveau des dalles extérieures. Il propose au Conseil Municipal de revoir ce projet à la baisse au niveau des équipements et de consulter un architecte local en la personne de Gérard COVAREL.

Des subventions pourraient être obtenues pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition du Maire.

Vote : à l'unanimité

3 – PROJET D'UNE MAISON MEDICALE

Le maire propose de recourir à un architecte pour réaliser une étude de faisabilité sur le projet de création d'une maison médicale.

Ces nouvelles structures ont été conçues pour répondre aux attentes des professionnels de santé libéraux. Ils sont censés y trouver un environnement adapté répondant à leurs aspirations ainsi qu'aux besoins en offre de soins des patients. Ces cadres d'exercice poursuivent, notamment, des objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, d'amélioration de l'attractivité des zones sous-denses et de maintien des services publics de santé de proximité.

L'emplacement retenu est situé vers l'ancien départ du télésiège des Gorges.

Pas de vote, une réunion sera organisée avec les médecins et un architecte spécialisé afin de définir les besoins.

4 –PROJET COTE RATEL – SECTEUR FONTCOUVERTE

Présentation d'un projet de partenariat pour la création d'une résidence de tourisme qui est en cours d'étude sur la partie commune de Fontcouverte.

5 – INTERCOMMUNALITE

Le Président de la nouvelle Communauté de Communes a été élu en la présence de M. Jean-Paul MARGUERON. Les commissions se mettent en place ainsi que le personnel.

6 – PROJET DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'oppose au transfert de la compétence P L U à la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan.

Vote : à l'unanimité

7 – FRAIS DE DEPLACEMENT DE L'INTERVENANTE EN LANGUE VIVANTE : ITLIEN

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacement de l'intervenante en italien assuré dans les écoles de Fontcouverte et de la Toussuire pour un montant de 225 €.

Vote : à l'unanimité

8 – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer une « enveloppe forfaitaire annuelle » pour les frais de représentation.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 - A la suite du contrôle de l'URSSAF, la commune doit une somme de 617 € représentant des cotisations non prélevées sur les rémunérations des agents recenseurs.

2 – Demande d'une location gratuite pour une association : le Conseil Municipal décide de faire payer le prix de la location d'un montant de 200 €.

3 – Bernard COVAREL donne le compte rendu de la dernière réunion du SIVAV

Il a été réélu à la présidence ; 5 vice-présidents viennent compléter le bureau : Colette CHARVIN, Gilbert DERRIER, Jean DIDIER, Bernard BALMAIN, Pierre-Yves BONNIVARD. Trois commissions sont créées : Activité de plein air

Hébergement touristique et commercialisation

Environnement, agriculture, patrimoine, réhabilitation paysagère.

L'association Massif Arvan Villard étant dissoute, le SIVAV reprend la commercialisation.

L'organisation de cette compétence reste à construire avec l'ensemble des actions impliqués lors de la commission hébergement touristique et commercialisation.

Séance levée à 23 H 30

Le Maire,

Bernard ANSELME